

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

**PRESENTS ( 26 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K.WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D.GROCHARD

**POUVOIRS ( 12 ) :**

L. RABUSSIER donne pouvoir à JM. ABELIN  
P. MIS donne pouvoir à mme LAVRARD  
G. MAUDUIT donne pouvoir à J.MELQUIOND  
J. DUMAS donne pouvoir à AF.BOURAT  
T. BAUDIN donne pouvoir à M,BEN EMBAREK  
JM. MEUNIER donne pouvoir à F.BRAUD  
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C.FARINEAU  
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E.AZIHARI  
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU  
G. MESLEM donne pouvoir à H.PREHER  
M. METAIS donne pouvoir à F.MERY  
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K.WEINLAND

**EXCUSES (1) :**

L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance: Yasin ERGÜL

**RAPPORTEUR : Madame Nelly CASSAN-FAUX**

**OBJET : Évaluation d'Impacts en Santé (EIS) - Action Cœur de Ville**

*L'Évaluation d'Impacts en Santé (EIS) est définie comme étant « une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou une stratégie peuvent être évalués selon leurs effets potentiels sur la santé de la population (positifs ou négatifs, directs ou indirects) et la distribution de ces effets à l'intérieur de la population. » (Organisation Mondiale de la Santé, Consensus de Göteborg, 1999).*

*L'EIS est une démarche qui a pour objectifs de :*

- *Produire des recommandations basées sur des connaissances scientifiquement établies visant à accroître les impacts positifs et à atténuer les impacts négatifs sur la santé.*
- *Permettre de faire des choix en faveur de la santé des habitants.*

*Les recommandations formalisées à l'issue de l'EIS doivent permettre de proposer ou de réorienter certaines options d'aménagement urbain, entre autres, afin de minimiser les effets négatifs sur la santé de la population habitante ou usagère des lieux.*

*Parallèlement, le processus EIS favorise la transversalité par le biais de l'intersectorialité. Elle permet de décloisonner le suivi traditionnel d'un projet. De manière générale, la démarche a vocation à entrer dans les pratiques professionnelles afin que l'aspect santé soit traité dans tous les projets comme cela peut être le cas pour le numérique, la sécurité, l'accessibilité...*

*Le projet « Action Cœur de Ville » semble tout à fait pertinent pour réaliser ce genre d'étude. En effet, une EIS serait un atout pour démontrer l'intérêt porté à la qualité de vie des habitants du centre ville concernés par les aménagements à venir. Cela pourrait également être attractif pour les ménages avec enfants de rendre visible l'aspect « santé environnementale »*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N°**

**du 22 mai 2019**

**n°049**

**page 2/3**

*d'un tel projet.*

*Le périmètre défini pour la réalisation de l'EIS est celui de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et plus particulièrement dans un secteur d'intervention prioritaire, la rue du Cygne St Jacques. L'EIS portera sur l'aménagement de l'hostellerie St Jacques en logements et des voies d'accès attenantes.*

*L'intérêt d'une EIS sur ce type de projet est, bien entendu, d'étudier l'impact sur la santé des habitants de la restructuration d'un immeuble ancien de centre ville ; mais également de permettre de faire des recommandations aux investisseurs qui recherchent une sortie économique tout en les sensibilisant au bien-être des résidents. Enfin, cela permettra également de dupliquer certaines recommandations aux autres projets de réhabilitation en centres-anciens.*

*L'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine compte parmi ses objectifs celui de promouvoir et développer les EIS en accompagnant les collectivités volontaires porteuses de projets, politiques ou programmes ayant une influence directe ou indirecte sur la santé de leur population. C'est pourquoi, un dossier a été déposé auprès de l'ARS en juillet 2018. La réponse de l'ARS a été favorable et une subvention de 25 000 euros a été accordée à la Commune pour la réalisation de l'EIS.*

*La procédure va débuter par la désignation, après mise en concurrence, d'un bureau d'étude compétent pour réaliser la démarche. Le coût estimé par l'ARS pour une telle mission est de l'ordre de 25 000 euros.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°23 du conseil municipal du 8 novembre 2018 relative au Contrat Local de Santé 2018-2022 ,

**VU** le Plan Régional Santé Environnement 3 Nouvelle Aquitaine 2017-2021 signé le 11 juillet 2017,

**VU** le Projet Régional de Santé Nouvelle Aquitaine 2018-2028 signé le 17 juillet 2018,

**VU** le Contrat Local de Santé 2018-2022 signé le 12 décembre 2018 et plus particulièrement l'axe « santé environnementale »,

**CONSIDERANT** l'intérêt de ce projet pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants ,

**CONSIDERANT** l'intérêt de l'EIS dans le cadre du projet « Action Cœur de Ville »,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de mettre en place une Evaluation d'Impacts en santé dans le cadre du projet action coeur de Ville
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

**Vote : Adopté à l'unanimité**

"Acquitté en PREFECTURE le:" 24/05/2019

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N°**

**du 22 mai 2019**

**n°049**

**page 3/3**

POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTIONS :  
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Pour ampliation  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nadège Grollier".